

Pôle des microtechniques

**DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION
PÔLE DES MICROTECHNIQUES**

Membres associés – Composantes d'un membre institutionnel

Membre institutionnel de tutelle :

Nom de la composante :

Représentée par :

Adresse :

N° de téléphone:.....

Adresse mail:

- Demande à adhérer à l'association **Pôle des microtechniques** pour l'année 2009.
- Accepte en conséquence :
 - de payer sa cotisation 2008 selon le mode de détermination indiqué plus bas (chèque à l'ordre de “Pôle des microtechniques”) ;
 - de signer la Charte d'engagement des membres (voir annexe).

Remarques

- L'adhésion ne sera effective qu'après approbation par le Conseil d'administration de l'association.

Fait à....., le.....

Signature

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
“Je souhaite adhérer“*

Pôle des microtechniques

Membres associés – Composantes d'un membre institutionnel

Montant de la cotisation 2009

Plusieurs grands organismes de recherche et de formation (l'université de Franche-Comté, l'ENSMM, l'UTBM, le CNRS, ...) adhèrent au Pôle des microtechniques en tant que membres institutionnels. Les composantes de ces institutions (équipes de recherche, laboratoires, instituts, établissements...) peuvent participer activement à la vie du Pôle et adhérer à l'association en qualité de **membre associé** (sans droit de vote).

L'organisme de tutelle étant déjà adhérent en tant que membre institutionnel, la cotisation des composantes pour 2009 est fixée à un montant préférentiel de:

358,80€TTC

Chèque à établir à l'ordre de **Pôle des microtechniques**
et à joindre à la présente demande d'adhésion.

Formulaire de demande d'adhésion à retourner, avec la charte d'engagement, à

Pôle des microtechniques
TEMIS INNOVATION
18, rue Alain Savary
25000 Besançon

Pôle des microtechniques

CHARTRE DE L'ASSOCIATION D'ENGAGEMENT DES MEMBRES ADHÉRENTS

Membres associés – Composantes d'un membre institutionnel

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de l'action collective du Pôle.

1 – L'adhésion à l'association Pôle des microtechniques

L'association **Pôle des microtechniques** a la responsabilité de rassembler les acteurs agissant au sein du Pôle de compétitivité des microtechniques, d'organiser la gouvernance et le pilotage des actions et projets du Pôle.

L'association est constituée de plusieurs catégories de membres dont celle des membres associés, entreprises industrielles ou de service intervenant hors du champ des microtechniques ou de façon marginale ou encore composantes (laboratoires, instituts,...) de grands organismes déjà membres institutionnels du Pôle.

L'adhésion à l'association confère aux membres associés le droit de participer aux activités et projets du Pôle mais leur impose aussi des principes à respecter formulés dans la présente Charte d'engagement. L'acquisition de la qualité de membre associé est subordonnée à l'agrément du Bureau de l'association, au règlement d'une cotisation annuelle et à la signature de la Charte d'engagement.

2 – La participation active et solidaire aux actions et projets de l'association

Les membres de l'association acceptent de contribuer activement à la réussite des actions et projets du Pôle des microtechniques. Ils acceptent de collaborer ensemble pour assurer le développement économique régional et ainsi faire gagner collectivement, les entreprises, les laboratoires, les centres de formation et de transfert.

Les membres de l'association s'engagent à :

- contribuer et participer activement et effectivement aux travaux collectifs de l'association et s'impliquer dans les projets du Pôle ;
- participer aux réunions organisées par l'association : assemblée générale, réunions d'avancement des projets, rencontres et séminaires... ;
- fournir toute information utile pour la réussite des projets ;
- promouvoir le Pôle des microtechniques et ses activités et contribuer aux actions collectives de lobbying.

3 – Le respect de principes déontologiques

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques s'engagent en outre à respecter les principes déontologiques suivants :

- agir de façon professionnelle notamment par la formalisation des accords, le respect des engagements, le respect des contraintes (plannings, échéances, rendez-vous...), la bonne circulation de l'information utile... ;
- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association ;
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

3 – Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

A le

Pour l'entreprise ou l'organisation
Nom, Prénom, Raison sociale, Qualité

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"*

Charte signée à retourner avec le formulaire de demande d'adhésion à retourner à

Pôle des microtechniques
TEMIS INNOVATION
18, rue Alain Savary
25000 Besançon